



## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du mardi 20 décembre 2022

L'an 2022, le 20 décembre à 20h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en Salle du Centenaire, sous la présidence de Monsieur le Maire Walter MARTIN, suite à la convocation du 16 décembre 2022.

**Présents :** M. Walter MARTIN, Mme Annie SOCHAY, M. François BESSON, Mme Véronique PARRATON, M. Hervé BUATIER, Mme Fabienne RAVET, M. Olivier ABRIAL, Mme Annick PERRET, M. Emmanuel PERRIN, Mme Sylvie DEBARD, M. Eric PERRET, M. Jean-Louis BALLUTO, Mme Colette MASNADA, M. Xavier MAISONNEUVE, Mme Patricia CUZENARD, M. Ludovic VEYRET, Mme Gaëlle CURNILLON, M. Vincent MAURICE, M. Stéphane PERRAUD (pouvoir de Mme BOZONNET), Mme Morgane SARTORETTI, Mme Marina ALBANO

**Excusée :** Mme Aurélie BOZONNET (pouvoir à M. PERRAUD)

**Absent :** M. David LAURENT

**Secrétaire de séance :** M. Olivier ABRIAL

Le compte-rendu de novembre est adopté à l'unanimité.

### **Transition énergétique – Traduction opérationnelle de l'extinction de l'éclairage public**

M. le Maire rappelle la décision d'opérer une extinction raisonnée de l'éclairage public entre 23h et 5h30 motivée par des raisons à la fois environnementales et économiques, hors routes départementales et secteurs accidentogènes. Les 450 points lumineux sont pilotés par des armoires électriques fonctionnant soit grâce à des horloges facilement programmables (2/3 du parc), soit grâce à des capteurs de luminosité (1/3) nécessitant une adaptation technique plus coûteuse et complexe (environ 5 000 €).

Le Conseil vote la reconfiguration des horloges au prix de 1 500 € qui pourra être rapidement mise en œuvre dès le mois de janvier.

### **Urbanisme – Information sur le PLU**

M. BUATIER livre les évolutions envisagées du PLU lors de l'actuelle procédure de modification K, qui a pour principal objectif la clarification du règlement et la résolution de problématiques pratiques, par notamment :

- la limitation des accès aux voiries
- la suppression du recul de portail dans les lotissements
- la libre implantation des annexes par rapport aux voies publiques
- la révision de la distance minimum entre une piscine et la limite de propriété
- la clarification des dispositions sur les appentis de façade
- l'utilisation possible de tuiles « d'aspect » terre cuite
- l'uniformité des hauteurs maximum des haies et clôtures à 1m80
- la réduction de 35m à 15m du retrait minimal par rapport à la route départementale en zone Ux
- la création d'une opération d'aménagement programmé aux Chanées afin de réguler la densification de cette zone à 20 logements par hectare tout en respectant l'exigence de 25% d'habitat social.

## **Château – Proposition d'aménagement du premier étage et point sur les autres projets**

M. ABRIAL expose l'idée de marquer la vocation culturelle du Château en faisant revenir la bibliothèque cette fois sur l'ensemble du premier niveau spécialement aménagé, desservi par un ascenseur agrémenté d'un escalier de secours. La grande salle demeurerait une salle mutualisée comme actuellement. Les associations résidentes (Sou, Artistes, Bleu mandarine, Tarot, Secourisme) pourraient rejoindre la maison Josserand propriété de la Commune face à l'Église.

Parallèlement la garderie déménagerait très provisoirement dans le local vacant de la bibliothèque au sein du gymnase le temps des travaux de démolition/construction des nouveaux équipements périscolaires. A ce sujet le jury de concours réuni le 1<sup>er</sup> décembre a retenu trois équipes de maîtrise d'œuvre sur les 35 initialement candidates, qui remettront leur proposition fin février. Ce jury se compose de la commission d'appel d'offre, de trois personnalités qualifiées indépendantes, le tout organisé avec l'appui de l'Agence départementale d'ingénierie.

M. le Maire passe en revue les investissements en cours ou projetés, le calendrier prévisionnel des travaux du Château, de la Mairie, du périscolaire, des courts extérieurs de tennis et du stade. La situation économique nationale impose de rephaser voire de décaler les programmes dans le temps et de rester vigilant aux équilibres financiers.

Le Conseil, à l'unanimité, décide le principe d'une réinstallation de la bibliothèque au 1<sup>er</sup> étage du Château.

### **Autres délibérations**

Le Conseil à l'unanimité :

- Accepte de rembourser la somme de 152,28€ suite à un incident automobile survenu au chemin des Cordiers limitrophe de Viriat.
- Adopte la régularisation de l'amortissement comptable d'un bien.
- Dénomme les voies du futur lotissement proche du stade : la rue traversante de la Bergerie reliera les routes de Saint-Martin et de Polliat, l'allée des Torches formera une boucle interne.
- Approuve la nomination des agents recenseurs de la population qui aura lieu du 19 janvier au 18 février 2023 : Céline, Jocelyne et Patrice BOUCHER, Nadia DESBOIS, Alain PERRET, Sylvie TEPPE.

### **Rapports divers**

La Préfecture a communiqué aux maires les modalités de délestage électrique prévues par l'Etat si la situation du réseau l'exige. Les collectivités devront continuer d'assurer leurs missions comme la garderie, la cantine, la défense-incendie, la distribution de l'eau potable... sans courant électrique pendant les coupures, puisque qu'elles ne font pas partie des usagers prioritaires. La situation des établissements scolaires demeure imprécise. Ces dispositions soulèvent des interrogations au sein du conseil car elles n'apportent de réponses quant à leur faisabilité.

Vœux de la Municipalité le samedi 7 janvier 2023 à 19h au Centre culturel, les premiers depuis la pandémie de Covid. Remise de médailles, présentation des agents recenseurs, présence du Conseil municipale des enfants, accompagnement de l'Union musicale, présence d'officiels de Grand Bourg et du Conseil départemental.

Vœux au personnel le 17 janvier au Château

Prochain Conseil municipal le 24 janvier 2023

Séance levée à 22h30

Le Secrétaire de séance,  
Olivier ABRIAL

Le Maire,  
Walter MARTIN